



Pseudo cotion, droit et moyen de l'appliquer

Par **iaidokafu**, le **23/09/2009** à **18:23**

Bonjour, j'ai emménagé dans un appartement, 2 chèques de cotisations de 440E plus un troisième de 500E en guise de garantie pour le locataire. À l'époque j'étais jeune et je cherchais vite un appartement donc j'ai accepté, quand je suis partie, il a encaissé mais deux chèques de cotion (normal car je n'avais pas payé les deux derniers mois de loyer, en arrangement), et un an plus tard j'ai reçu un papier de ma nouvelle banque me disant qu'un chèque de 500E à mon ancienne banque était bloqué (impayé faute d'argent sur le compte). Je n'ai plus le chèque et c'est la croix et la bannière pour le joindre, ai-je un moyen de pression pour qu'il me fasse un courrier pour régulariser ce chèque? ou une association qui pourrait m'aider? voir toucher des dommages et intérêts sur les AJO que ça me coûtera? car tant que ce chèque ne sera pas régularisé je suis fiché à la banque de France. Merci de vos lumières, j'en ai vraiment besoin

Par **Patricia**, le **23/09/2009** à **19:05**

Bonsoir, Concernant une association, vous pouvez contacter l'ADIL (Aide Départementale d'Info sur le Logement). Très compétente en la matière, elle pourra vous aider ou conseiller. Pour le 07 : 33 av Jean Moulin à ANNONAY 06 16 52 65 15